

**INTERDISANT L'ACCES A DIFFERENTS CHEMINS PIETONNIERS
VENDREDI 1^{er} DECEMBRE 2023 DE 9h00 A 14h00
BATTUE AUX SANGLIERS**

Le Maire de Saint-Jacut-de-la-Mer,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2542-2 du CGCT,

Vu les articles L.511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Vu les dégâts occasionnés par les sangliers sur des parcelles communales situées dans la partie Sud de la presqu'île,

Vu l'arrêté du préfet des Côtes d'Armor en date du 22 novembre 2023 portant autorisation de mesures administratives de destruction de sangliers sur la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer,

Considérant la nécessité de règlementer l'accès à divers chemins piétonniers pour assurer la sécurité des promeneurs pendant la durée de la battue,

ARRETE

Article 1 : L'accès au GR 34 (de la zone artisanale des Basses Terres au parking de la Manchette) et l'accès au chemin boulevard des Dunes / Rue de Biord seront interdits le vendredi 1^{er} décembre 2023 entre 9h00 et 14h00.

Article 2 : Des barrières seront mises en place par le service technique.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

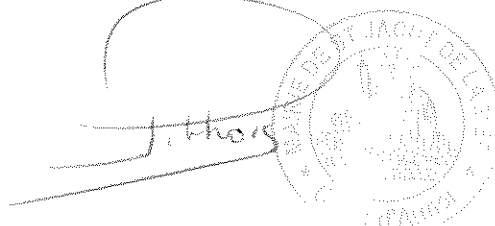
Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Madame la responsable du service de Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de BEAUSSAIS-SUR-MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST-JACUT-DE-LA-MER, le 28 novembre 2023

Le Maire,
Jean-Luc PITHOIS

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "J. Pithois". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "COMMUNE DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER" around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a lighthouse and a boat. The seal is stamped in a light grey or blue color.